



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 69168

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur les propositions formulées par la mission d'information sur la simplification législative, et notamment concernant la préparation de la norme en amont de la procédure législative. Il lui demande ainsi s'il entend intégrer dans les études d'impact, l'exigence de quantification des charges administratives supprimées en contrepartie et à hauteur des charges administratives créées.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a mené un travail sur la quantification des charges administratives dans le cadre de deux instances d'évaluation des normes : le Conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales (CNEN) et le Conseil de la simplification pour les entreprises. Ce travail pourra également être fait pour les projets de loi, ce qui viendra renforcer la pertinence des études d'impact.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69168

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9626

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1211